

Date de dépôt : 16 janvier 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Voitures aux Eaux-Vives : piéton.ne.s à la rue ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 décembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les Eaux-Vives, à la nuit tombée, et particulièrement en fin de semaine, se changent en zone de non-droit. Des véhicules stationnent n'importe où, sans réaction des forces de l'ordre qui laissent faire. Parking chaotique sur la place du Pré-l'Evêque, voitures en double file sur la rue de la Mairie sont le quotidien des habitant.e.s. Le long de la rue de Montchoisy, on compte régulièrement une dizaine de voitures en infraction, sur les lignes jaunes proche des passages piétons et même directement sur ces derniers. Le trottoir à l'entrée du parc La Grange est devenu un parking sauvage, des voitures y stationnent désormais en toute impunité, avec une lutte pour les places le week-end, au grand dam des personnes qui utilisent ce trottoir et de la sécurité à cet endroit. Cette sauvagerie du stationnement a des conséquences directes sur la mobilité, la sécurité et les déplacements des piéton.ne.s, particulièrement des plus vulnérables, celles et ceux à mobilité réduite (personnes âgées, enfants, personnes atteintes d'un handicap). Les Eaux-Vives ne disposent pas d'espaces piétons sécurisés. Les habitant.e.s souffrent d'un quartier noyé sous l'emprise des voitures. La journée, ce quartier est un axe majeur de transit des voitures dans la ville et, à la nuit tombée, tristement, la sauvagerie du stationnement questionne le laxisme du Conseil d'Etat à régler à satisfaction ce problème de sécurité et de santé publique. Ce quartier, avec l'ouverture de la plage des Eaux-Vives et de la gare des Eaux-Vives, va vivre un bouleversement majeur. Rien ne semble l'y préparer.

Compte tenu de ce qui précède, je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter aux questions suivantes :

- Quels sont les moyens actuellement déployés pour garantir le respect de la loi et l'interdiction de stationnement des véhicules sur les trottoirs, passages piétons, placettes, aux Eaux-Vives ?*
- Quelles sont les mesures dynamiques et incitatives que l'Etat développe actuellement afin de renforcer l'usage de transports publics, inviter les conductrices et conducteurs à prendre les transports publics, particulièrement le soir, en fin de semaine ?*
- Quelles sont les mesures prises pour protéger les flux piétons aux Eaux-Vives alors que la plage des Eaux-Vives ouvrira à l'été 2019 et que ces flux vont exploser ?*
- Combien d'amendes pour stationnement illicite ont été déposées aux Eaux-Vives durant les années 2017 et 2018 ?*
- Quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat pour accompagner et protéger les flux piétons dans le quartier des Eaux-Vives en vue de l'ouverture de la gare des Eaux-Vives en 2019 ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La situation du quartier des Eaux-Vives en matière de stationnement est similaire à celle des quartiers combinant une densité de logements élevée avec une forte présence d'activités économiques, notamment nocturnes.

Les moyens déployés pour garantir le respect des interdictions de stationnement sont, d'une part, des actions de police, municipale le plus souvent, et, d'autre part, des contrôles du stationnement effectués par le service du stationnement de la Fondation des parkings.

En 2018, et pour ce qui concerne le quartier des Eaux-Vives, le service précité a délivré 3 105 amendes d'ordre pour stationnement illicite à des intersections, sur des passages piétons, des bandes cyclables, des surfaces interdites, des lignes interdisant l'arrêt, des trottoirs, en double-files ou hors case. Le stationnement sur trottoirs et passage pour piétons représente 437 amendes d'ordre. En 2017, il avait été délivré 2 414 amendes d'ordre, dont 341 pour stationnement sur trottoirs et passage piétons.

En coordination avec la Ville de Genève, des mesures d'aménagement sont aussi prises pour éviter le stationnement abusif sur les trottoirs, notamment par la pose de potelets lorsque cela est possible.

S'agissant des mesures incitatives pour renforcer l'usage des transports collectifs, le Conseil d'Etat a adopté le 12 décembre 2018 un important catalogue de mesures d'accompagnement du Léman Express, destiné à faire de cette nouvelle offre de transports collectifs le cœur de sa stratégie pour améliorer les déplacements de l'ensemble des Genevois-es et des habitant-e-s du Grand Genève. Il a adopté également le même jour, à l'intention du Grand Conseil, son Plan d'actions des transports collectifs 2020-2024, ainsi que diverses modifications législatives relatives, notamment, au stationnement des véhicules motorisés. Ces mesures, additionnées à d'autres actions, visent à consolider durablement l'impact du Léman Express sur la mobilité à Genève et dans le Grand Genève. Elles seront mises en place progressivement entre 2019 et la fin de la législature. A terme, elles doivent permettre aux pendulaires de gagner en temps et en confort de déplacement, de désengorger les axes routiers, notamment au profit des entreprises de services comme de marchandises, et de favoriser un environnement plus sain en termes de bruit et de qualité de l'air.

Concernant l'ouverture de la plage des Eaux-Vives en juin 2019 et les flux piétons, les actions entreprises de manière conjointe avec la Ville de Genève consistent à sécuriser les traversées piétonnes du quai Gustave-Ador en les régulant avec des feux. Au surplus, une grande quantité de places de stationnement vélos/motos sera déployée pour éviter des encombrements de vélos et motos sur les cheminements piétons. Ces mesures seront finalisées avec l'ouverture complète de la plage des Eaux-Vives en 2020/21.

S'agissant de l'ouverture de la gare des Eaux-Vives en décembre 2019, les maîtres d'ouvrage font en sorte que la partie « tête » située à l'ouest du site soit finalisée pour accueillir les futurs usagers. En revanche, la partie « est » du site restera en chantier durant quelques années, notamment pour la création des immeubles de logements. Par ailleurs, le Conseil d'Etat et la Ville de Genève travaillent en coordination afin d'améliorer les aménagements cyclables desservant la gare des Eaux-Vives, en plus de la réalisation de la voie verte. A cet effet, une *taskforce* a récemment été mise sur pied. Les perméabilités piétonnes seront de plus améliorées en même temps que la réalisation des lots B et C du PLQ de la gare des Eaux-Vives.

Enfin, avec le développement de l'axe Frontenex, un nouveau passage piétons régulé sera implanté sur la route de Frontenex pour rejoindre le quartier des Eaux-Vives.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS